



Restauration Scolaire

Dès l'inscription, j'ai le choix du régime de restauration. Je dispose de toutes les informations sur les tarifs et le règlement des factures

CHOIX DE LA CATEGORIE SELF

J'ai le choix entre plusieurs catégories pour l'hébergement et la restauration au self :

EXTERNE : mon enfant ne mange pas au self de la cité scolaire ou seulement de façon exceptionnelle (pas plus de deux repas par semaine)

En cas de besoin, je peux acheter des repas externe. (activités UNSS du mercredi par exemple)

DEMI-PENSIONNAIRE 4 jours-DP4 : mon enfant mange au self tous les lundi, mardi, jeudi et vendredi midi.

DEMI-PENSIONNAIRE 5 jours-DP5 : mon enfant mange au self tous les lundi, mardi, mercredi*, jeudi et vendredi midi.

INTERNE-INT : mon enfant est hébergé à l'internat du lycée. Il prend ses petits déjeuners et ses repas au self du lundi midi au vendredi midi.

*Attention ! Certains horaires de transports scolaires sont incompatibles avec le repas du mercredi midi. Je vérifie avec la FEDERTEEP ou les transports ALBIBUS.

TARIFS SELON LA CATEGORIE SELF

Le prix du repas est fixé par le Conseil Régional pour l'année civile.

Les repas externes doivent être crédités à l'avance : minimum 10 repas soit 41,00 EUR.

La demi-pension est facturée selon un forfait trimestriel. La facture couvre tous les repas du trimestre.

TARIFS 2021/2022	Repas EXTERNE	DP4 Demi-pension 4 jours	DP5 Demi-pension 5 jours	INT : INTERNE Pension complète 5 jours
Trimestre 1	4,10 €	169,02 €	209,71 €	567,49 €
Trimestre 2 (indicatif)	4,10 €	131,46 €	165,89 €	448,91 €
Trimestre 3 (indicatif)	4,10 €	137,72 €	172,15 €	465,85 €

(Les tarifs pour l'année civile 2022 seront connus au cours du premier trimestre de l'année scolaire 2021/2022.)

Je reçois la facture sur ma boîte mail.

Je règle ma facture en ligne en me connectant sur le site <https://educonnect.education.gouv.fr> avec les identifiants remis par le lycée.



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité

Lycée Bellevue
Albi

Restauration Scolaire

Dès l'inscription, je dispose de toutes les informations sur la carte jeune ainsi que sur les repas et les menus

MA CARTE JEUNE REGION

C'est le support numérique de l'ensemble des aides de la Région en faveur des lycéens et lycéennes d'Occitanie.

Elle est conçue pour faciliter mon quotidien et soutenir mon pouvoir d'achat, tout au long de mon parcours de formation.

La carte est **OBLIGATOIRE** pour accéder au self.

Je fais ma demande de carte jeune Région dès le mois de **juin 2021** à l'adresse :

<https://www.laregion.fr/Demander-la-Carte-Jeune-Region>

En cas de perte de ma carte, je m'adresse directement aux services de la Région.



LES REPAS - LES MENUS



Les repas sont préparés et consommés sur place. Les menus sont adaptés aux besoins nutritionnels des enfants.

La fréquence de présentation des plats est respectée afin de préserver l'équilibre alimentaire. La composition des repas est équilibrée, variée et fractionnée en rations adaptées aux collégiens. Au self, les élèves peuvent choisir entre plusieurs entrées, plusieurs plats et plusieurs desserts. Un menu végétarien est proposé chaque semaine.

Les élèves dont l'état de santé nécessite un régime alimentaire particulier (allergie ou maladie chronique) ont la possibilité de demander des menus aménagés répondant à leurs besoins ou d'apporter leur repas préparé à la maison. Ces dispositions particulières sont développées dans un projet d'accueil individualisé (PAI) élaboré avec le médecin de l'Éducation nationale rattaché à l'établissement.

Les menus sont consultables à l'avance sur l'ENT :

<https://bellevue-albi.entmip.fr/>



Les aides financières

Dès l'inscription, je connais les démarches à faire pour les bourses de collège, les aides à la scolarité et à la restauration.

LES BOURSES DE LYCEE

Les bourses de lycée sont attribuées par la DSDEN en fonction de mes revenus de l'année précédente (2020) et du nombre d'enfants à charge.

Le barème est disponible sur le site internet.

Pour savoir si je peux bénéficier d'une bourse de lycée, j'utilise le simulateur accessible sur

[https://www.education.gouv.fr/les-aides-financieres-au-lycee-7511#Le simulateur de bourse de lycee](https://www.education.gouv.fr/les-aides-financieres-au-lycee-7511#Le_simulateur_de_bourse_de_lycee)



**Demander
une bourse de lycée**

En ligne c'est plus simple et efficace !

Je fais ma demande sur le site
à partir du 15/06/2021

<https://educonnect.education.gouv.fr>

FONDS SOCIAL LYCEEN

Le **fonds social du lycée** est une aide financière ponctuelle attribuée par le lycée pour répondre à une situation particulière : aide à la pension, à la demi-pension, aux voyages scolaires, aux fournitures scolaires, etc.

Je peux en faire la demande à tout moment de l'année en prenant contact avec **l'assistante sociale** ou le **service intendance**.

AIDE A LA RESTAURATION SCOLAIRE



Le **fonds régional d'aide à la restauration scolaire** (FRAR) est une aide financière ponctuelle attribuée la Région Occitanie pour répondre à une situation particulière : aide à la pension, à la demi-pension.

Je peux en faire la demande à tout moment de l'année en prenant contact avec **l'assistante sociale** ou le **service intendance**.



EduConnect

Un compte unique pour suivre et accompagner
la scolarité de mon enfant

EduConnect remplace
mes anciens comptes :
il simplifie le suivi
et l'accompagnement
de la scolarité
de mes enfants.

À QUOI SERT EDUCONNECT ?

EduConnect est un **compte unique** qui permet
d'accéder à un ensemble de services et démarches
en ligne pour **suivre la scolarité de mes enfants**



J'utilise ce compte unique :

- 1 identifiant / 1 mot de passe pour tous mes enfants
- tout au long de leur scolarité (de l'école au lycée).



Je peux accéder par exemple :

- aux **démarches en ligne** (Scolarité services) comme la fiche de renseignements, la demande de bourse, etc.
- à l'**espace numérique de travail (ENT)**
- au **livret scolaire** de mes enfants.

COMMENT ÇA MARCHE ?

Sur teleservices.education.gouv.fr



1

Pour créer mon **compte unique**, j'ai besoin du **numéro de téléphone portable** donné lors de l'inscription de mes enfants.



2

Une fois que mon compte est créé, j'accède aux services et démarches associés à chacun de mes enfants.